

Saint-Jean-Lachalm

INFOS



BULLETIN D'INFORMATION MUNICIPAL

AVRIL 98

n°3

SOMMAIRE

Le Mot du Maire	p. 1
Le SIVOM	p. 2
Le Petit Patrimoine	p. 3-4
Le Contrat de Pays	p. 5-6
Le Budget	p. 7-8
L'eau et l'assainissement	p. 9-10
Les actions de 1997	p. 11
Les réalisations de 1997	p. 12
Les projets de 1998	p. 13
Votre avis nous intéresse	p. 14
Mots croisés	p. 14
Don du Sang	p. 14

REDACTION - DIFFUSION
Mairie de Saint-Jean-Lachalm
Paul BRAUD - Abel FAYOLLE
Annick JOUMARD - Josette SARRET

COMPOSITION - IMPRESSION
DE LA COUVERTURE
Imprimerie Ancienne

8, rue Jean Barthélémy - 43000 Le Puy-en-Velay
Tél. 04 71 09 11 37

Reproduction même partielle est interdite
Dépôt Légal : 2^{ème} Trimestre 1998
N° de Série : 216

L'imprimeur décline toute responsabilité pouvant résulter des erreurs ou omissions qui, malgré les soins apportés à la rédaction, auraient pu se produire.

LE MOT DU MAIRE

Chers amis,

Voici votre bulletin municipal N° 3, je sais que vous l'attendiez avec impatience et j'espère que vous lui réserverez le même accueil qu'aux deux précédents.

Nous avons voulu mettre en évidence sur la couverture de ce numéro, la Mairie, dont la rénovation a été la principale réalisation de notre début de mandat. Nous avons eu beaucoup de plaisir à l'inaugurer le 20 juillet dernier avec les principales personnalités départementales. Parmi elle figurait Régis Ploton, notre sénateur qui était venu nous témoigner son amitié avec disponibilité et générosité, alors que la maladie qui devait l'emporter quelques mois plus tard l'affaiblissait déjà.

Une de nos principales actions de l'année écoulée a été la défense de notre 2ème classe pour l'école qui a pu être conservée grâce à l'action efficace des parents d'élèves, de Jean Leyton et de Jacques Barrot.

Mais qu'en sera-t'il pour la prochaine rentrée, la démographie ne nous est pas favorable.

Cette année 97 a été marquée par une grande activité au niveau du SIVOM, qui a mis en place comme vous pourrez le constater dans ce bulletin de nombreux projets. Cela montre bien l'importance de l'intercommunalité. Ceci d'autant plus que le désengagement de l'Etat continue avec des aides aux collectivités qui se réduisent de plus en plus. Le grand projet d'aménagement du territoire avec la création des Zones de revitalisation rurale n'a pas donné les avantages qu'attendaient nos zones de montagnes.

Heureusement certains éléments positifs, nous encouragent à poursuivre notre action : arrivée de nouveaux habitants, dépôt de nombreux permis de construire et déclarations de travaux...

Je constate que toutes les communes rurales de notre département rencontrent les mêmes difficultés que la notre. Notre agriculture dynamique et notre situation géographique sont les principaux atouts que nous devons exploiter pour le développement de notre commune.

Paul BRAUD

LA MAIRIE EST OUVERTE
LUNDI - MERCREDI - VENDREDI de 9 heures à 12 heures
PERMANENCE DU MAIRE
le Dimanche Matin de 10 heures à 12 heures
ou le Samedi sur Rendez-vous - Tél. 04 71 57 57 27

Le SIVOM

Le SIVOM est une structure intercommunale qui regroupe toutes les communes du canton, sauf Ouides et Le Bouchet Saint Nicolas qui se sont retirées. Son but est de faciliter la mise en place d'actions intercommunales pour le développement du secteur. Il est présidé par Jean LEYTON. Le S.M.A.T. (Syndicat Mixte d'Aménagement Touristique du Haut Allier) qui lui, oeuvre pour le développement du Haut Allier, nous a détaché en 1997 une animatrice, Pascale ROUSSET. Cela nous a permis de mettre en place de nouveaux projets et surtout de réaliser le contrat de Pays seconde génération.

Les Actions:

↳ Le parcours de santé mis en place autour du Lac du Bouchet

Une première tranche a été réalisée en 1997, en collaboration avec l'O.N.F. (Office National des Forêts), il a été inauguré en septembre. Il permet d'améliorer l'offre touristique autour du Lac du Bouchet en facilitant l'accès à une clientèle familiale. En 1998, un deuxième parcours plus difficile, réservé aux sportifs aguerris devrait être créé .

↳ Petit Patrimoine

Un dossier de rénovation du petit patrimoine sur l'ensemble du SIVOM a été réalisé. Il est aujourd'hui étudié par les organismes de financement. Les travaux devraient être subventionnés à 70% (voir pages 3 et 4).

↳ Contrat de Pays

Après un premier Contrat de Pays réalisé à la fin des années 80, le SIVOM a présenté un Contrat de Pays seconde génération. Celui-ci a été réalisé conjointement par les cantons de Pradelles et Cayres, ce qui constitue une première en Auvergne et en France. De nombreuses actions vont être mises en place (voir pages 5 et 6).

↳ FGER

Le fonds de gestion de l'espace rural (F.G.E.R.) permet de subventionner les projets de développement collectifs réalisés par des agriculteurs.

Il permet de financer 2 types d'actions :

- les plantations réalisées par des agriculteurs autour de leurs bâtiments.
- les aménagements réalisés par des communes, si les travaux sont exécutés par des agriculteurs.

Un dossier a été monté par le SIVOM. La commune a prévu deux actions et 6 agriculteurs ont sollicité des aides.

↳ Essai d'harmonisation du ramassage scolaire

De grosses disparités dans le coût du ramassage scolaire sur le collège de Landos existent (de 0 à plus de 3 500 francs par élève et par an), notre commune étant la plus éloignée, elle est la plus pénalisée. Sur proposition de la commune de Landos qui craignait de voir nos élèves fuir leur collège, une proposition est née pour mettre en place un coût unique et identique sur l'ensemble des 2 cantons. Celui-ci aurait été voisin de 1 400 francs par élève. Ce projet a abouti sur le canton de Pradelles (1 040 F par élève), mais n'a pu aboutir sur le canton de Cayres où la commune de Costaros a refusé une augmentation du coût (700 F aujourd'hui) et Cayres a refusé le principe.

Le Petit PATRIMOINE

Le SIVOM a prévu de rénover le Petit Patrimoine. Chaque commune a proposé un programme, une étude a ensuite été réalisée par le C.A.U.E.43 (bureau de conseil en architecture, urbanisme et environnement). Il a chiffré les différentes opérations et les a classées en fonction de l'état des lieux, de l'intérêt touristique et de la pertinence de sa réalisation.

Le dossier a été présenté à une première commission en décembre 1997. Celle-ci a retenu la plupart des propositions et a rejeté celles qui lui semblaient trop onéreuses ou injustifiées (il s'agit de rénovation et non de reconstruction). Pour notre commune le projet de reconstruction du four de Sansaguet a été refusé.

Ces travaux devraient être subventionnés à 70% par le F.E.O.G.A. (Fonds Européen d'Orientation et de Garantie Agricole) et la D.G.E. (Dotation Globale d'Equipement), mais il faut encore que les commissions se réunissent pour attribuer les subventions.

Le projet est monté et financé au niveau du SIVOM, l'attribution des travaux se fera par appel d'offre au niveau du SIVOM avec un lot pour chaque commune. Celle-ci sera responsable du suivi de ses projets et financera la part restant à sa charge (30%).

Les travaux ne devraient pas commencer avant l'automne 1998.

Montant des travaux pour chaque commune :

	Devis sur projet initial	Devis retenu par la commission
St DIDIER D'ALLIER	182 900 F	101 900 F
St JEAN LACHALM	411 450 F	341 400 F
COSTAROS	23 500 F	19 000 F
SENEUJOLS	116 200 F	77 200 F
ALLEYRAS	152 250 F	102 250 F
Le BOUCHET St NICOLAS	56 400 F	53 400 F
CAYRES	336 000 F	241 400 F
TOTAL	1 278 700 F	936 550 F

Comme le montre le tableau ci-dessus notre commune est celle qui a le plus de travaux prévus. Le montant prévisionnel s'établit à 341 400 francs hors taxes.

Ces travaux ont dû être étalés sur deux ans afin de bénéficier des subventions. Vous retrouvez sur la page suivante le planning des travaux tel qu'il a été établi.

Les projets de la commune

Village	Objets	1998	1999	Non retenus
La Glotonie	Lavoir		X	
	Abreuvoir		X	
Séjallières	Abreuvoir - Lavoir 1 (1)	X		
	Four		X	
	Abreuvoir - Lavoir 2 (2)		X	
	Métier à ferrer			X
Trespoux	Four	X		
	Abreuvoir		X	
Sansac	Assemblée	X		
	Abreuvoir - Lavoir		X	
Sansaguet	Four - Croix			X
Conil	Abreuvoir - Lavoir	X		
	Four		X	
Belvezet	Métier à ferrer			X
	Pont - Lavoir - Abreuvoir	X		
Arzac	Petit Pont (3)	X		
	Croix		X	
	Abreuvoir			X
Rosignol	Abreuvoir - Lavoir		X	
Le Bourg	Croix	X		
	Abreuvoir - Lavoir		X	

(1) Abreuvoir et lavoir situés vers le four.

(2) Abreuvoir et lavoir situés vers la source.

(3) Petit pont sur le ruisseau entre Arzac, Le Villard et la Barraque.

*Contrat de Pays deuxième génération
SIVOM Pays de Cayres - SIVOM Pays de Pradelles*

Mesure	Actions	Maître d'ouvrage	coût total (HT)	Contrat de PAYS		autres financements	Echéancier		
				TAUX	Montant		1998	1999	2000
1- Soutien à l'activité économique	1.1 Fonds économique local	Sivom Cayres + Pradelles	3 000 000	25%	380 000	SIVOM : 190 000 F et chambres consulaires	120 000	120 000	140 000
	1.2 Plaquette asso producteurs de velay fermier	Association de producteurs	18 560	75% de l'impression	5 925	Chambre d'agriculture 80% de la conception	5 925		
2- Communication touristique	2.1 Signalisation routière et touristique	SIVOM Cayres + Pradelles	76 000	75%	57 000	Communes 19 000 F	57 000		
	2.2 Plaquette SI Devès	SIVOM Cayres	31 500	50%	15 750	SMAT 50% HT	15 750		
3- Diversification de l'offre touristique	3.1 Aménagement Massif Devès	SIVOM Cayres	116 700	75%	87 525	SIVOM 25%	29 025	58 500	
	3.2 Sentier de randonnée à thème	SIVOM de Pradelles	60 000	75%	45 000	SIVOM 25%			45 000
	3.3 Accès à l'Aillier	Commune de Rauret	179 250	40%	71 700	35% autres subv. 25% commune	71 700		
	3.4 Table d'orientation	Communes St Paul - Pradelles	48 000	30%	14 400	70% communes	9 300	5 100	
	3.5 Rocher d'escalade St Jean Lachalm	Commune St Jean Lachalm	102 100	29%	30 000	71% autres subv. ou commune	30 000		
	3.6 Aménagement de l'Etang du Péchay	Commune Costaras	338 240	15%	50 000	85% autres subv. ou commune	50 000		
4- Cadre de vie	4.1 O.P.A.H.	SIVOM Cayres	400 000	27%	106 800	étude préalable : 28% autres subventions	25 000	31 800	50 000
	4.2 Animation O.P.A.H.	SIVOM de Pradelles	378 000	43%	163 400	Etat 20% + SIVOM	68 400	55 000	40 000
	4.3 Atelier intercommunal d'entretien	SIVOM de Pradelles	150 000	75%	112 500	SIVOM Pradelles	112 500		
	TOTAL		4 898 350	23%	1 140 000		594 600	270 400	275 000
	ANIMATION				190 500		63 500	63 500	63 500

Le Contrat de Pays

Le Contrat de Pays a pour but de faciliter le développement touristique, artisanal et agricole grâce à des aides régionales.

Un premier contrat (1^{ère} génération) avait été réalisé en 1986 et approuvé par la Région le 14 juin 1988. Celui-ci avait permis principalement de financer la halle commerciale de Costaros, d'autres actions avaient été prévues, mais n'ont pour la plupart pas abouti (Maison du Lac et du Volcanisme par exemple).

Ce nouveau Contrat de Pays devrait nous permettre de bénéficier de 1 140 000 Francs de subventions pour nos deux cantons. Vous trouvez sur la page précédente le programme dans sa totalité. Ci-dessous nous détaillons les actions qui concernent notre commune.

➤ Le fonds économique local

Ce fonds a pour but de subventionner les artisans et commerçants qui améliorent leur outil de travail. Une enveloppe annuelle de 190 000 F sera disponible en 1998, 1999 et 2000. Dix à quinze entreprises par an devraient ainsi pouvoir être aidées. La subvention attribuée par le SIVOM n'excédera pas 25% du montant H.T. des dépenses, plafonnées à 100 000 F de travaux.

➤ La plaquette Association des producteurs de Velay fermier

Une plaquette sera éditée pour présenter le fromage "LE VELAY" et ses producteurs. Elle est réalisée par l'association et financée de la manière suivante :

Sur un coût de 18 560 F, la Chambre d'agriculture participe à hauteur de 8 528 F, le contrat de Pays 5 925 F et l'association 4 107 F.

➤ La signalisation routière et touristique

Notre commune devrait acheter une vingtaine de panneaux pour signaler les villages, ceux-ci seront financés à 75% par le contrat de pays.

➤ La plaquette pour le syndicat d'initiative du Devès

Cette plaquette qui sera distribuée par le syndicat d'initiative permettra à celui-ci de disposer d'un outil de promotion intéressant qui correspondra à ceux déjà utilisés par les autres S.I..

➤ Le rocher d'escalade de Saint Jean

Le contrat de Pays financera 30% du projet, la commune assurera la maîtrise d'oeuvre.

➤ L'opération programmée d'amélioration de l'habitat (O.P.A.H.)

Le canton de Pradelles a déjà lancé cette opération, nous souhaitons lui emboîter le pas pour permettre aux habitants de bénéficier d'un maximum de subventions pour améliorer leur logement ou créer des logements locatifs. Ce dossier a été rejeté par la commission, le S.M.A.T. nous propose de financer ce projet avec des fonds européens. Mais avant de lancer l'étude préalable qui a un coût de 100 000 F, nous réalisons une enquête sur les besoins pour chaque commune (voir dernière page).

➤ L'aménagement du Massif de Devès

L'objectif est de faire un pôle touristique attractif avec :

- * La création du sentier du GAROU sur le pourtour du Lac du Bouchet.
- * L'installation d'une table d'orientation au sommet du Mont Recours.
- * La mise en place d'une signalisation permanente de la zone nordique du Devès.
- * Le balisage des sentiers pédestres, équestres, cyclos et V.T.T. sur l'ensemble du canton convergeant vers le Devès.

Le BUDGET

Le compte administratif 1997

Le Fonctionnement

Achats et frais	136 927,29 F	7%
Frais de personnel	285 115,83 F	15%
Impôts et Taxes	37 877,00 F	2%
Services extérieurs	95 144,16 F	5%
Frais généraux	36 060,99 F	2%
Autres frais généraux	274 439,29 F	15%
Frais financiers	201 839,62 F	11%
Excédent de fonctionnement capitalisé	789 995,78 F	43%
Dépenses de fonctionnement	1 857 399,96 F	

Vente Foncier	74 843,00 F	4%
Remboursement Services des EAUX	29 025,00 F	2%
Remboursement CES	29 111,00 F	2%
Recouvrements divers	163 363,52 F	9%
Dotations versées par Etat	814 876,00 F	45%
Impôts indirects	29 225,99 F	2%
Contributions directes	633 323,00 F	36%
Produits antérieurs (excédent au 31/12/96)	210 863,99 F	
Recettes de fonctionnement	1 984 631,50 F	
Excédent de fonctionnement	127 231,54 F	

Les Investissements

Déficit antérieur	225 148,50 F	
Remboursement d'emprunts	322 839,87 F	16%
Remboursement d'emprunts par anticipation	179 574,46 F	9%
Travaux de Voirie	856 695,69 F	40%
Travaux de Bâtiment	716 909,26 F	35%
Dépenses d'investissement	2 301 167,78 F	

Subventions d'équipements	691 080,00 F	30%
Prélèvement sur recettes de fonctionnement	789 995,78 F	34%
Participation sections	60 000,00 F	3%
Caution	3 000,00 F	0%
Emprunts	668 000,00 F	29%
F.C.T.V.A.	48 072,00 F	2%
Recouvrement subvention	41 020,00 F	2%
Recettes d'investissement	2 301 167,78 F	

Les budgets annexes

Le Centre Communal d'Action Sociale

Excédent au 1/1/1997 *	16 387,63 F
Charges sociales	-837,00 F
Repas des personnes âgées	-6 392,10 F
Vente de concessions	800,00 F
Excédent au 31/12/1997	9 958,53 F

Les sections

	Le Bourg	Trespeux	Rosignol	San. Sej. San.
Solde 31/12/96	10 724,56 F	9 652,52 F	3 480,12 F	127 373,41 F
Subvention de la commune *			1 070,00 F	
Impôts et Taxes	-5 283,00 F	-2 864,00 F	-3 441,00 F	-2 569,00 F
Gardiennage (O.N.F.)	-1 983,40 F		-957,43 F	-11 904,00 F
Remboursement Eaux		-4 565,42 F		
Participation / investissements				-60 000,00 F
Solde 1/1/96	3 458,16 F	2 523,10 F	151,69 F	52 900,41 F

* : La subvention versée par la commune à la section (1 070F) et au service des eaux (13 603F) correspond à la vente de terrain sectionnal réalisée en début d'année.

Commentaires sur le budget

La commune se désendette

Nous avons remboursé 2 prêts par anticipation à la Caisse d'Epargne d'Auvergne qui étaient à des taux élevés, et nous avons réalisé des prêts à des taux bien plus faibles. Depuis le 1/1/1995 notre endettement à long terme s'est réduit de 499 950F soit près de 20%.

Les charges de fonctionnement sont réduites au maximum

Nos frais de fonctionnement se sont élevés à 865 564,56 Francs soit 2 500 Francs par habitant, cela nous place au niveau de la moyenne départementale. Ils ne représentent que 48% des recettes de fonctionnement, ce qui est un critère en nette amélioration.

Les recettes progressent

Même si l'augmentation des dotations de l'Etat est faible, la commune bénéficie de nouvelles recettes (loyers, subventions en annuité).

La capacité d'autofinancement s'améliore

Grâce à tous les éléments évoqués ci-dessus la commune a amélioré sa capacité d'autofinancement qui s'est élevée à 383 524 Francs. Ce chiffre confirme le redressement amorcé en 1996 (368 778 Francs).

Si tous ces éléments sont encourageants, il convient de remarquer tout d'abord que nos investissements ont été réalisés grâce au soutien de nos parlementaires (Jean Proriol et Adrien Gouteyron) qui nous ont permis de bénéficier de 650 000 Francs de subventions exceptionnelles du Ministère de l'Intérieur sur 3 ans. La situation financière de la commune s'est redressée, mais notre endettement doit encore être réduit avant d'envisager une baisse des taux d'imposition ou une forte reprise de l'investissement, et cela d'autant plus que notre potentiel fiscal est très faible.

L'eau et l'assainissement

Avec la mise en place de la nouvelle comptabilité M14, le budget de l'eau est maintenant séparé du budget de la commune.

Le budget de l'eau

Dépenses		Recettes	
Electricité	29 259,63 F	Factures d'eaux	123 487,84 F
Fournitures et analyses	30 928,36 F	Travaux facturés et branchements	11 320,06 F
Frais de personnel	29 025,00 F	Section de Trespeux	4 265,42 F
Redevances diverses	16 596,00 F	Section de Rossignol	13 603,00 F
Investissements	38 215,96 F		
TOTAL	144 024,95 F	TOTAL	152 676,32 F

Le budget dégage donc un solde de 8 651,37F.

Sur l'année, il a été consommé 41 611 M³ (39 359 M³ en 1996 et 37 801 M³ en 1995), soit environ 114 M³ par jour.

Le prix des branchements

Le conseil municipal a décidé de porter le prix des branchements à 2 800 F au lieu de 2 500 F, en effet, les fournitures pour un branchement représentent 3 200 F. Le conseil municipal tient à rappeler que les tuyaux ne sont facturés que sur le domaine privé à partir de l'entrée sur la parcelle desservie. Les extensions de réseaux sont à la charge de la commune.

La qualité de l'eau

Quelques problèmes se sont produits. Suite à la sécheresse, nous avons dû utiliser la deuxième source de Séjallières et donc traiter l'eau avec du chlore.

Sur Trespeux, toutes les analyses ont été correctes.

Sur Rossignol, la pollution persiste.

Rossignol

Suite au problème de qualité de l'eau auquel s'est ajoutée en 1997 une pénurie consécutive à la sécheresse, le conseil municipal a décidé de raccorder le village de Rossignol au réseau principal et d'abandonner la source polluée.

Le raccordement se fera du village de La Glotonie. Une nouvelle conduite sera mise en place entre les 2 villages, la distribution sera refaite, et un surpresseur sera installé pour avoir une pression suffisante.

Le coût prévisionnel de l'opération est de 500 000 F sur lesquels nous avons:

35% de subvention du Conseil Général	soit	175 000 F
20% de subvention de l'Agence de Bassin sur les conduites	soit	60 000 F

il restera donc 265 000 F à la charge du service des eaux.

Les périmètres de protection

Nous sommes en train d'établir un périmètre autour des 2 sources de Séjallières, il y aura 2 périmètres .

- ↳ le périmètre immédiat (environ 1 300 m²) qui devra être acquis par la commune et clôturé
- ↳ le périmètre rapproché (environ 4 hectares) sur lequel les activités agricoles seront interdites ou limitées:

Seront interdits:

- l'épandage de fumier et lisier.
- le stockage de fumier et ensilage.
- le parcage des animaux.
- la réalisation de carrières et constructions.

Seront limités:

- les apports d'engrais chimiques.
- l'utilisation de produits phytosanitaires.
- le pacage des animaux.

Ces périmètres ont été établis par un hydrogéologue, ils seront prochainement soumis à enquête publique en mairie pour classement.

Le schéma directeur d'assainissement

La loi sur l'eau de 1992 prévoit que tout le territoire français doit être assaini en 2002. Or nous sommes aujourd'hui bien loin de cet objectif et on peut d'ores et déjà assurer que celui-ci ne sera pas tenu. D'ailleurs de nombreuses communes qui s'étaient lancées un peu vite dans l'assainissement ont eu de grosses désillusions :

- * Soit le système est inadapté et ne fonctionne pas,
- * Soit le coût du fonctionnement est beaucoup trop élevé.

Pour les petites communes, il a été créé une procédure qui permet d'étudier les différentes possibilités d'assainissement qui existent et leurs éventuelles réalisations. Cette procédure a donc pour but de:

- ↳ Classer les zones et choisir le mode d'assainissement collectif ou individuel
- ↳ Etablir les priorités en matière d'assainissement

L'étude a été lancée à l'automne 1997 avec une première visite du Service Départemental de l'Eau. Il faut choisir un bureau d'étude. Celui-ci réalisera un état des lieux en se rendant chez les habitants pour connaître leur moyen d'assainissement et leurs besoins futurs. Ceci n'a aucun caractère répressif, mais est indispensable pour établir un bon diagnostic.

Cette étude est financée à 70% par le Conseil Général et l'Agence de Bassin Loire-Bretagne.

Problème avec le Conseil Supérieur de la Pêche

Mr AVARD du Conseil Supérieur de la Pêche a dressé un P.V. pour pollution du Pataud (ruisseau de Conil). Les analyses effectuées par le CEMAGREF en juin 1997, ont révélé que des effluents d'élevage (purin, jus d'ensilage) étaient rejetés au bout de l'exutoire des égouts. Cela va conduire à une procédure judiciaire.

Ce problème risque d'accélérer la mise en place d'un réseau d'assainissement sur Conil, mais aussi d'entraîner des contrôles des installations agricoles par la D.A.S.S..

Les mêmes analyses réalisées sur le Gourlon et le ruisseau de Séjallières n'ont pas révélé de pollution pour l'instant.

Les actions de 1997

La carte communale (M.A.R.N.U.)

Elle a été réalisée durant l'automne 1997 avec les Directions Départementales de l'Agriculture et de l'Équipement (D.D.A. et D.D.E.) et mise en consultation à la mairie en décembre. Elle va être prochainement adoptée pour 4 ans. Les zones constructibles ont été délimitées. Celles-ci sont relativement restreintes et regroupées sur le pourtour des villages.

Sa mise en place définitive est pour l'instant subordonnée à l'accord de l'architecte des Bâtiments de France que la D.D.E. a oublié de consulter.

Une fois en place, cela permettra d'obtenir des permis de construire beaucoup plus vite lorsque votre terrain se situera en zone constructible.

Celle-ci n'a aucune incidence sur les constructions agricoles.

Natura 2000

Mesure européenne, NATURA 2000 a pour but de classer des zones écologiques prioritaires où il convient de préserver des espèces (faune ou flore) en voie de disparition. Notre commune est concernée sur les contreforts de l'Allier où 2 espèces doivent être protégées.

Suspendue par le précédent gouvernement, Dominique VOYNET a relancé cette directive qui est très décriée par les chasseurs et les agriculteurs qui craignent la création de zones où leurs activités seront limitées voire interdites et pour lesquelles ils n'auront aucune compensation.

Les conseils municipaux auront bientôt à se prononcer pour le classement de ces zones, mais nous avons eu jusqu'ici de très vagues explications sur ces mesures et sur les financements qui les accompagneront. Nous restons très vigilants sur ce projet et sur les conséquences qu'il pourrait y avoir sur notre région.

Les Mesures Agro-Environnementales

Elles ont été mises en place par l'A.D.A.S.E.A.. Notre région (Haute Vallée de l'Allier) est la cinquième en Haute Loire (après La Chaise Dieu, La Basse Vallée de l'Allier, Le Mézenc-Meygal, La Vallée de la Loire) qui va bénéficier d'un programme agri-environnemental.

Cette procédure permet aux agriculteurs, qui acceptent de respecter un cahier des charges qu'ils fixent eux-mêmes, de bénéficier d'aides importantes (le programme de La Chaise Dieu a permis à chaque agriculteur qui a contractualisé de bénéficier de 25 à 30 000 Francs par an pendant 5 ans). Cette procédure devrait se mettre en place au printemps 98 et 2 ou 3 agriculteurs de la commune participeront au groupe qui définira le cahier des charges.

Avec le projet de contrat territorial d'exploitation qui est en train de se mettre en place dans le prochain plan, il apparaît indispensable de prendre date et de rentrer dans cette procédure.

Le ramassage scolaire

En dehors du ramassage sur Landos qui a déjà été évoqué précédemment, nous nous sommes préoccupés des autres ramassages :

Sur Le Puy, nous avons créé un service, qui est assuré par Catherine Narce qui conduit 3 élèves jusqu'à Montbonnet. Ils sont ensuite pris en charge par le service régulier.

Pour le primaire, nous avons obtenu du transporteur des conditions avantageuses qui, malgré la baisse des effectifs, nous ont permis de ne pas augmenter le coût.

En juin, en fonction des effectifs pour la prochaine rentrée, nous essaierons de maintenir ces services à un prix abordable pour les familles.

Les réalisations de 1997

La Voirie

Les chemins ruraux

Les chemins ruraux entre Le Villard, Séjallières et Sansac ont été élargis et refaits par l'entreprise Crozat pour un montant de 195 961,02 F HT. Ces travaux ont été subventionnés à 40% par le F.E.O.G.A..

Les voies communales

La route de Sansac par Belvezet et les 2 routes reliant Conil à la départementale ont été réalisées par l'entreprise Colas S.A. pour un montant de 389 837,47 F HT sur lequel nous avons obtenu une subvention exceptionnelle du Ministère de l'Intérieur de 150 000 F.

Un mur de soutènement sous Séjallières qui avait cédé suite à l'orage du 11 novembre 1996 a été reconstruit par l'entreprise Mouret de Cayres (coût : 43 000 F H.T.).

La Mairie

les travaux se sont terminés en avril 1997, le coût définitif est de :

Lot	Entreprises	Marché HT	Réalisation	%
Gros oeuvres	Ranhada - Vals près le Puy	307 800,00 F	303 345,52 F	98,6%
Charpente couverture	Jammes - Chaspuzac	109 980,00 F	127 773,14 F	116,2%
Menuiserie	Jammes - Chaspuzac	157 108,84 F	164 858,86 F	104,9%
Serrurerie	Gire - Le Puy en Velay	11 887,00 F	7 943,00 F	66,8%
Electricité	Allemand - Coubon	38 655,00 F	40 587,00 F	105,0%
Chauffage électrique	Allemand - Coubon	30 443,00 F	31 965,00 F	105,0%
Carrelage	Breyse - Saint Vidal	40 813,00 F	40 813,00 F	100,0%
Sols minces	Gimbert - Chadrac	17 747,00 F	18 614,00 F	104,9%
Plomberie	Pradier Courriol - Laussone	33 854,60 F	29 815,70 F	87,8%
Plâtrerie	Broc - St Germain Laprade	192 512,60 F	184 697,00 F	95,9%
Paratonnerre	Vertige - Meythet (74)	5 775,00 F	5 775,00 F	100,0%
TOTAL		946 676,04 F	956 187,22 F	101,0%

Il convient d'ajouter les frais d'architecte, de coordinateur de sécurité, d'assurance dommage-ouvrage, de contrôle par la Socotec et de branchement EDF, soit 111 366,21 francs. Cela donne un coût T.T.C. de 1 264 527,90 Francs.

Le cimetière

La réfection des murs a été poursuivie par l'entreprise Mouret qui a effectué le mur côté Conil et terminé les crépis intérieurs pour un coût de 20 510 F H.T..

L'aménagement intérieur près du champ commun n'a toujours pas été réalisé.

La forêt de Conil

Une première coupe (environ 1/3) a été vendue le 8 décembre 1997 à la vente régionale de l'O.N.F. à Massiac. Elle a été achetée par la Scierie du Velay à Costaros pour 96 600 F. L'O.N.F. va maintenant programmer les autres coupes et le reboisement.

Les projets de 1998

La Voirie

Les chemins ruraux

Nous allons terminer le chantier débuté sur Le Villard, Séjallières et Sansac, une subvention du Conseil Général de 40% a été attribuée en janvier 1998.

Les voies communales

Nous avons obtenu une subvention D.G.E. pour la réalisation de la route de Fontfreyde à Belvezet . Les autres pour lesquelles nous avons demandé des subventions (Arzac, Vabrettes, Séjallières-Sansac) ont été refusées, nous attendrons donc pour les refaire.

L'école de Séjallières

Le projet consiste à réaliser 2 logements locatifs, 1 F2 et 1 F3. Réalisés dans le cadre des PALULOS (opération d'amélioration des logements locatifs sociaux), ils seront conventionnés, ce qui permettra aux locataires de percevoir l'Aide Personnalisée au Logement (A.P.L.).

L'appel d'offre a été lancé en décembre 1997, une trentaine d'entreprises ont soumissionné. Tous les lots ont été attribués. Le marché a été passé 5% en dessous de l'estimation initiale.

Lot	Entreprises	Marché HT	Somme à valoir
Gros oeuvres	Ancette - Saugues	178 507,15 F	8 000,00 F
Charpente couverture	Jammes - Chaspuzac	57 843,30 F	3 000,00 F
Menuiserie	Vocanson - Laussone	67 367,50 F	3 500,00 F
Plâtrerie	Dessimond - Cayres	108 801,84 F	5 000,00 F
Carrelage	Changea - Bessamorel	36 555,10 F	1 500,00 F
Plomberie	Pradier Courriol - Laussone	30 857,65 F	1 000,00 F
Electricité	Chapuis - Lantriac	44 320,00 F	2 300,00 F
TOTAL		524 252,54 F	24 300,00 F

Les 24 300 F de somme à valoir correspondent à d'éventuels travaux supplémentaires. Ceci évite de refaire un avenant au marché comme ce fut le cas à la Mairie pour les travaux imprévus sur la charpente.

Nous bénéficions des subventions suivantes :

Régions:	51 600 F
PALULOS:	34 000 F
Dotations de développement rural (D.D.R.):	En cours

Le rocher d'escalade

Nous disposons sous le bourg d'un rocher d'escalade de très bonne qualité d'après les spécialistes, mais qui nécessite quelques aménagements supplémentaires.

Le projet mis en place en collaboration avec le S.M.A.T., le Comité Départemental d'Escalade et la Fédération Française de Montagne et d'Escalade consiste à :

- ↳ Mettre les voies existantes (une dizaine) aux normes actuelles.
- ↳ Créer une vingtaine de voies supplémentaires.
- ↳ Créer une aire de stationnement et de retournement.
- ↳ Mettre en place une signalisation adéquaté.
- ↳ Créer une aire de pique nique associée à une information sur la faune et la flore locales.

Le coût prévisionnel a été établi par le S.M.A.T. à 102 100 F. 30% sont financés par le Contrat de Pays, 25% par une subvention D.G.E., auxquels devrait s'ajouter une autre subvention pour atteindre un financement extérieur de l'ordre de 70 à 75%.

VOTRE AVIS NOUS INTERESSE

LA CRÉATION D'UNE BIBLIOTHÈQUE
 initiée par les maîtresses qui désirent voir passer le bibliobus sur la commune. Si vous souhaitez la création d'une bibliothèque pour tous, veuillez vous faire connaître auprès de la secrétaire, nous organiserons une réunion par la suite.

Intérêt de l'OPAH
 Nous organiserons une réunion sur l'intérêt de l'OPAH, le **Samedi 2 Mai à 15 h à la Mairie**. Toutes les personnes qui souhaitent des informations sont invitées à y assister.

Le Don du Sang permet actuellement de sauver de nombreuses vies humaines

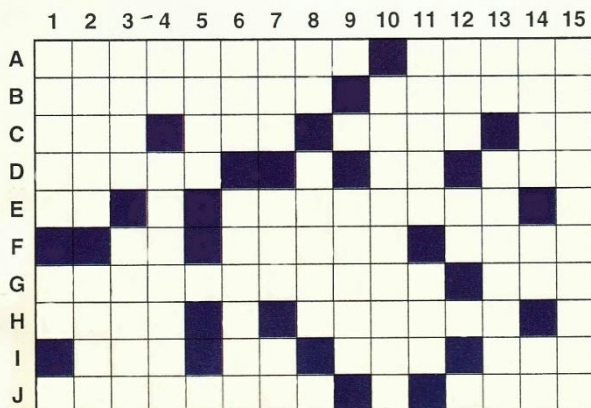
L'amicale des donneurs de sang vous rappelle les 2 Matinées qu'elle organise :

- **Mercredi 26 Août 1998** à l'Ecole Publique de Bains de 9 h à 11 h
- **Jeudi 31 Décembre 1998** à Saint-Christophe-sur-Dolaison de 9 h à 11 h

MOTS CROISES N° 3

HORIZONTALEMENT

- A - Village de la commune phonétiquement - Autre village
- B - Raillée - Creusa des rigoles
- C - Organisation - Examen de fin d'année - A savoir pour conduire
- D - Abréviation
- E - Matières pesantes - Symbole du stéradian - Lieu de danse
- F - Fin de verbe - Il traque le sanglier
- G - Véhicule des années 60 - Militaire qui servait en Afrique du Nord - Non russe
- H - Il dégage les routes en hiver - Marque de lessive
- I - Nouille - Village de la commune
- J - Fin de messe... sur tille - Dénoué d'esprit - Détesté
- K - Village de St-Jean - Cause du tort



VERTICALEMENT

- 1 - Petite bouteille - Après la maternelle
- 2 - Décorer - Détester
- 3 - Après il - Fruit
- 4 - Parti politique - Réduire de volume par pression
- 5 - Références bancaires
- 6 - Le soleil s'y lève - Aimée
- 7 - Oui en Angleterre - Cri sourd du bûcheron - Réfléchi
- 8 - Petit cube - Bien pesés
- 9 - Glissas sur la neige
- 10 - Village de la Commune
- 11 - De direction ou de vélo. Orient
- 12 - En forme d'œuf - Unité
- 13 - Le Nickel - Gâteau
- 14 - Institut de recherche - Etat Major - Champion
- 15 - Village de la Commune

SOLUTION du N° 2

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
A	C	O	N	I	L		A	C	C	R	U		U
B	O		I	L	E	S		R	O	U	T	E	S
C	N	H		E	S		R	O	U	E		S	A
D	S	U	D		A	B		I	R		A	C	
E	T	R	E	S	P	E	U	X		E	L	A	N
F	R	E	V	I	E	N	S		E	C	O	L	E
G	U		E	N	T	I	E	R		L	I	A	S
H	I	N	S	U		R		I	R	A		D	
I	R	I		S	E		S	E	N	T	I	E	R
J	E	L	U		R	A		N		E	S	S	E